

Séance du 11 décembre 2025

Date de la convocation : 05/12/2025
Date d'affichage convocation : 05/12/2025

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	22	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
27	2	0

N°2025-12-168

Révision de l'autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) pour le marché concernant la construction de la médiathèque de Le Grau du Roi - Budget principal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq et le onze décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Président, en exercice.

Présents : Mmes et MM. : Alain BAILLIEU - Claude BERNARD - Jean-Claude CAMPOS - M. Robert CRAUSTE - Charly CRESPE - Jean-Paul CUBILIER - Michel DE NAYS CANDAU - Thierry FELINE - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Florent MARTINEZ - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Olivier PENIN - Laure PERRIGAULT-LAUNAY - Corinne PIMIENTO - Josiane ROSIER-DUFOND - Gilles TRAUJLET - Régis VIANET - Lucien VIGOUROUX - Chantal VILLANUEVA.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX-BREARD pour M. Michel DE NAYS CANDAU - Mme Maguelone CHAREYRE pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Christine DUCHANGE pour M. Arnaud FOUREL - Mme Françoise DUGARET pour Mme Chantal VILLANUEVA - Mme Françoise LAUTREC pour M. Lucien VIGOUROUX - M. Lucien TOPIE pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Patricia VAN DER LINDE pour M. Gilles TRAUJLET.

Absents excusés : M. Cédric BONATO - Mme Marie-Pierre LAVERGNE-ALBARIC - Mme Maryline POUGENC.

Secrétaire de séance : M. Michel DE NAYS CANDAU.

M. Claude BERNARD, Vice-président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de construction entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction codificatrice M57,
- Vu la délibération n° 2021-12-147 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 relative à l'autorisation de programme/crédits de paiement pour le marché de construction d'une médiathèque intercommunale à Le Grau Du Roi dans le cadre d'un bâtiment partagé avec la commune, et ses révisions :
 - Délibération n° 2022-03-34 du conseil communautaire du 24 mars 2022,
 - Délibération n° 2023-03-22 du conseil communautaire du 30 mars 2023,
 - Délibération n° 2024-03-31 du conseil communautaire du 28 mars 2024,
 - Délibération n° 2024-11-118 du conseil communautaire du 28 novembre 2024,
 - Délibération n° 2025-03-33 du conseil communautaire du 27 Mars 2025.

Par délibération n°2025-03-33 susvisée, la Communauté de Communes a révisé l'autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) pour le marché concernant la construction de la médiathèque de Le Grau du Roi, sans modification du montant total de 3 342 591.00 € TTC.

Le dernier phasage délibéré des CP 2021 à 2025 est le suivant :

Montant global de l'AP	3 342 591.00 € TTC
CP 2021	4 644.00 € TTC
CP 2022	71 681.00 € TTC
CP 2023	946 517.22 € TTC
CP 2024	1 771 701,16 € TTC
CP 2025	548 047,62 € TTC

Le montant des crédits de paiement de l'année 2025 doit être revu pour correspondre aux dépenses réellement effectuées. De plus, la totalité des travaux ne pouvant être mandatée sur l'exercice 2025, il convient de prévoir également des CP sur l'exercice 2026.

Il convient donc d'abroger la délibération n° 2025-03-33, et d'adopter la révision de l'AP/CP en répartissant les crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	3 368 691.00 € TTC
CP 2021	4 644.00 € TTC
CP 2022	71 681.00 € TTC
CP 2023	946 517.22 € TTC
CP 2024	1 771 701,16 € TTC
CP 2025	563 147.62 € TTC
CP 2026	11 000.00 € TTC

Les dépenses résultant de cette opération seront imputées au budget principal en section d'investissement sur l'opération 998.

Après avoir pris part au vote, le Conseil communautaire, décide par :

- 27 voix pour,
- 2 voix contre (M. CRESPE + Mme PIMIENTO).
 - D'adopter la révision d'autorisation de programme/crédits de paiement pour la construction de la médiathèque de Le Grau du Roi - Budget Principal, dans les conditions ci-dessus évoquées ;
 - D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 12 décembre 2025
Le Président,
Docteur Robert CRAUSTE**



Page 2/2

Le Président

Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.